



## Congés payés et retraite pro btp

Par **stéphanie**, le **24/09/2008** à **19:06**

**BONJOUR**

Ancien cadre dans le bâtiment, en retraite depuis juin dernier, la PRO BTP n'a pas inclus dans le calcul de ma retraite les congés payés perçus durant ma carrière. Malgré de nombreux appels et courriers, elle ne procède pas à la révision du calcul de ma pension. Un employé de la PRO BTP m'a dit, par téléphone, que le précompte retraite n'apparaissait pas sur les feuilles de congés payés. Depuis, je n'ai reçu aucune notification écrite m'expliquant les raisons pour lesquelles PRO BTP ne réévaluait pas ma retraite. Que dois-je faire pour faire évoluer la situation sachant que la PRO BTP fait la sourde oreille à toutes demandes écrites comme orales?  
Merci de votre aide.

Par **LILIPOM**, le **03/10/2008** à **15:38**

**BONJOUR**

jusqu'à fin 2007, l'employeur devait payer les cotisations pour la retraite et la prévoyance en ajoutant aux salaires versés les indemnités de congés payés versées au salarié. Hélas, certaines entreprises ne doivent pas déclarer ces indemnités => pas de cotisations retraite => pas de droits.

personnellement, je vous conseille de contacter votre ancien employeur . essayez aussi d'envoyer un courrier à PRO BTP en expliquant votre cas: vous disposerez ainsi d'une réponse écrite que vous pourrez faire suivre au médiateur de cette caisse. attention: comme c'est l'employeur qui paraît en défaut, je ne suis pas certaine que votre caisse puisse quelque chose pour vous, mais cela vaut la peine d'essayer.

bon courage et bonne retraite!

Par **le boche**, le **22/04/2015** à **08:37**

Bonjour,

Je suis à la retraite depuis le 01/01/2015, lors d'un entrevu avec les congés payées de Bordeaux qui mon dit d'envoyer mon attestation de mise à la retraite et que les congés me seraient réglés aussitôt, nous sommes le 21/04 et tjrs rien, j'ai été voir mon ancien patron tout le monde fait la sourde oreille.

Comment faire?

Par **goofyto8**, le **22/04/2015** à **09:27**

bonjour,

Dans la branche du BTP, les congés payés sont versés par une caisse indépendante de l'entreprise qui établit un bulletin de salaire.

L'employeur diminuant le salaire d'autant comme s'il s'agissait d'absence.

En général, il faut attendre un an après le départ en retraite pour toucher ses derniers congés payés.

Par **aissaoui656**, le **24/12/2016** à **12:45**

BONJOUR DEMANDE INFORMATION ACIDENT DE TRAVAIL 1962 CPAM 5 BD  
STALINGRAD CHAMPIGNYSUR UN ARRET DE TRAVAIL 90 JOURS VOICI MON PROFIL  
AISSAOUI LAID NE LE 10.12.1942 A BOUGAA W SETIF ALGERIE MON  
NSS1421293403094.73 SI POSSIBLE MONVOUER MON CERTIFICAT D ACIDENT DE  
TRAVAIL VEUIELLE AGRIER MONSIEUR LE CONSEILLE DE MES SALUTATION AVOYER

Par **aissaoui656**, le **24/12/2016** à **12:48**

BONJOUR DEMANDE INFORMATION ACIDENT DE TRAVAIL 1962 CPAM 5 BD  
STALINGRAD CHAMPIGNYSUR UN ARRET DE TRAVAIL 90 JOURS VOICI MON PROFIL  
AISSAOUI LAID NE LE 10.12.1942 A BOUGAA W SETIF ALGERIE MON  
NSS1421293403094.73 SI POSSIBLE MONVOUER MON CERTIFICAT D ACIDENT DE  
TRAVAIL VEUIELLE AGRIER MONSIEUR LE CONSEILLE DE MES SALUTATION AVOYER

Par **nauzan**, le **17/09/2017** à **12:10**

**BONJOUR**

je vais prendre ma retraite le premier janvier 2018 et je voudrais savoir combien de congés il me reste à prendre sachant que je prends 15 jours l'été.  
merci de votre réponse

Par **Fati951953**, le **29/11/2018** à **10:54**

Bonjour

Les congés payés du bâtiment doivent être comptabilisés pour la retraite. La Probt p n'en tient pas compte. Il faut réclamer avant de prendre sa retraite.

Par **pepess**, le **14/03/2023** à **10:22**

j ai travailler dans le batiment ai je droit a une indemisation de retraite